

Annexe 4

Publication "10" du 06/12/2019

libération champagne

L'Est Eclair



Préfet de la Marne

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**  
**relative à la demande**  
**d'autorisation**  
**environnementale**  
**d'exploiter un parc éolien**  
**dit « Parc Eolien**  
**de la Crayère » (9 éoliennes**  
**et 3 postes de livraison)**  
**sur les communes**  
**de Courcemain (51260)**  
**et Faux-Fresnay (51230)**  
**présentée par la SAS Elicio**  
**La Crayère**  
**30, boulevard Richard Lenoir**  
**à Paris (75011)**

En application des dispositions du code de l'environnement, une enquête publique est ouverte du samedi 4 janvier 2020, à partir de 9 h 30, au vendredi 7 février 2020 inclus, jusqu'à 11 h 30, aux jours et heures habituels d'ouverture des Mairies de Courcemain (siège de l'enquête publique) et Faux-Fresnay, par arrêté préfectoral n° 2019-EP-143-IC du 30 octobre 2019, sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la SAS Elicio La Crayère, dont le siège social est situé 30, boulevard Richard Lenoir - 75011 Paris, en vue d'obtenir l'autorisation de construire et exploiter le parc éolien dit « Parc Eolien de La Crayère » (9 éoliennes et 3 postes de livraison) sur le territoire des communes de Courcemain et Faux-Fresnay.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, toute personne intéressée pourra consulter l'intégralité du dossier (version papier et dématérialisée à Courcemain et version papier à Faux-Fresnay), comportant notamment une étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale et le mémoire en réponse du porteur de projet, relatif à cette requête et consigner ses observations et propositions sur les registres déposés en Mairie de Courcemain (siège de l'enquête publique) et Faux-Fresnay, aux heures habituelles d'ouverture au public ou par voie électronique: ddt-seepr-icpe@marne.gouv.fr.

M. Jean-Louis FALIERES, technicien sanitaire, en retraite, désigné en qualité de commissaire enquêteur par la décision n° E19000177/51 du 18 octobre 2019 de M. le Vice-Président du Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne, siègera afin de recueillir les déclarations éventuelles des intéressés le :

- Samedi 4 janvier 2020, à la Mairie de Courcemain, de 9 h 30 à 11 h 30 ;
- Jeudi 9 janvier 2020, à la Mairie de Faux-Fresnay, de 10 h à 12 h ;
- Mardi 14 janvier 2020, à la Mairie de Courcemain, de 18 h à 20 h ;
- Lundi 20 janvier 2020, à la Mairie de Faux-Fresnay, de 17 h à 19 h ;
- Vendredi 7 février 2020, à la Mairie de Courcemain, de 9 h 30 à 11 h 30.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Direction Départementale des Territoires - SEEPR - Cellule Procédures Environnementales - 40, boulevard Anatole France - CS 60554 - 51037 Châlons-en-Champagne Cedex, ou en Mairie de Courcemain (51), Faux-Fresnay (51), Angluzelles-et-Courcelles (51), Corroy (51), Gourgauçon (51), Marigny (51), Granges-sur-Aube (51), Marsangis (51), Pleurs (51), Oignes (51), Saint-Saturnin (51), Thaas (51), Vouarces (51), Boulages (10), Champfleury (10), Etreilles-sur-Aube (10), Longueville-sur-Aube (10), Plancy-l'Abbaye (10) et Salon (10), et consultables sur le site internet des services de l'Etat dans la Marne (www.marne.gouv.fr) pendant un an.

Le Préfet de la Marne est l'autorité compétente pour prendre par arrêté les décisions relatives à cette demande d'autorisation unique.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.

Des informations peuvent Adrien ARNAUD, responsable du projet - par mail à l'adresse Adrien.Arnaud@elicio-france.fr ou par voie postale à SAS Elicio La Crayère - 30, boulevard Richard Lenoir - 75011 Paris, ou à la Direction Départementale des Territoires, par mail à l'adresse « ddt-seepr-icpe@marne.gouv.fr », ou par voie postale à DDT 51 - Service Eau, Environnement et Préservation des Ressources - Cellule Procédures Environnementales - 40, boulevard Anatole France - CS 60554 - 51037 Châlons-en-Champagne Cedex.

Châlons-en-Champagne,  
le 4 novembre 2019.  
Pour le Préfet et par délégation,  
Le Chef de la Cellule



Préfet de la Marne

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**  
**relative à la demande**  
**d'autorisation**  
**environnementale**  
**d'exploiter un parc éolien**  
**dit « Parc Eolien**  
**de la Crayère » (9 éoliennes**  
**et 3 postes de livraison)**  
**sur les communes**  
**de Courcemain (51260)**  
**et Faux-Fresnay (51230)**  
**présentée par la SAS Elicio**  
**La Crayère**  
**30, boulevard Richard Lenoir**  
**à Paris (75011)**

En application des dispositions du code de l'environnement, une enquête publique est ouverte du samedi 4 janvier 2020, à partir de 9 h 30, au vendredi 7 février 2020 inclus, jusqu'à 11 h 30, aux jours et heures habituels d'ouverture des Mairies de Courcemain (siège de l'enquête publique) et Faux-Fresnay, par arrêté préfectoral n° 2019-EP-143-IC du 30 octobre 2019, sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la SAS Elicio La Crayère, dont le siège social est situé 30, boulevard Richard Lenoir - 75011 Paris, en vue d'obtenir l'autorisation de construire et exploiter le parc éolien dit « Parc Eolien de La Crayère » (9 éoliennes et 3 postes de livraison) sur le territoire des communes de Courcemain et Faux-Fresnay.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, toute personne intéressée pourra consulter l'intégralité du dossier (version papier et dématérialisée à Courcemain et version papier à Faux-Fresnay), comportant notamment une étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale et le mémoire en réponse du porteur de projet, relatif à cette requête et consigner ses observations et propositions sur les registres déposés en Mairie de Courcemain (siège de l'enquête publique) et Faux-Fresnay, aux heures habituelles d'ouverture au public ou par voie électronique: ddt-seepr-icpe@marne.gouv.fr.

M. Jean-Louis FALIERES, technicien sanitaire, en retraite, désigné en qualité de commissaire enquêteur par la décision n° E19000177/51 du 18 octobre 2019 de M. le Vice-Président du Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne, siègera afin de recueillir les déclarations éventuelles des intéressés le :

- Samedi 4 janvier 2020, à la Mairie de Courcemain, de 9 h 30 à 11 h 30 ;
- Jeudi 9 janvier 2020, à la Mairie de Faux-Fresnay, de 10 h à 12 h ;
- Mardi 14 janvier 2020, à la Mairie de Courcemain, de 18 h à 20 h ;
- Lundi 20 janvier 2020, à la Mairie de Faux-Fresnay, de 17 h à 19 h ;
- Vendredi 7 février 2020, à la Mairie de Courcemain, de 9 h 30 à 11 h 30.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Direction Départementale des Territoires - SEEPR - Cellule Procédures Environnementales - 40, boulevard Anatole France - CS 60554 - 51037 Châlons-en-Champagne Cedex, ou en Mairie de Courcemain (51), Faux-Fresnay (51), Angluzelles-et-Courcelles (51), Corroy (51), Gourgauçon (51), Marigny (51), Granges-sur-Aube (51), Marsangis (51), Pleurs (51), Oignes (51), Saint-Saturnin (51), Thaas (51), Vouarces (51), Boulages (10), Champfleury (10), Etreilles-sur-Aube (10), Longueville-sur-Aube (10), Plancy-l'Abbaye (10) et Salon (10), et consultables sur le site internet des services de l'Etat dans la Marne (www.marne.gouv.fr) pendant un an.

Le Préfet de la Marne est l'autorité compétente pour prendre par arrêté les décisions relatives à cette demande d'autorisation unique.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.

Des informations peuvent Adrien ARNAUD, responsable du projet - par mail à l'adresse Adrien.Arnaud@elicio-france.fr ou par voie postale à SAS Elicio La Crayère - 30, boulevard Richard Lenoir - 75011 Paris, ou à la Direction Départementale des Territoires, par mail à l'adresse « ddt-seepr-icpe@marne.gouv.fr », ou par voie postale à DDT 51 - Service Eau, Environnement et Préservation des Ressources - Cellule Procédures Environnementales - 40, boulevard Anatole France - CS 60554 - 51037 Châlons-en-Champagne Cedex.

Châlons-en-Champagne,  
le 4 novembre 2019.  
Pour le Préfet et par délégation,  
Le Chef de la Cellule  
Procédures Environnementales,

**ANNONCES MARCHÉS PUBLICS**  
**Marchés publics Fournitures et services**  
**Avis d'appel d'offres**



**AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE**

Entité adjudicatrice : Syndicat Mixte de l'Eau, de l'Assainissement Collectif, de l'Assainissement Non Collectif, des Milieux Aqueux et de la Démoustication - 22, rue Grégoire-Pierre Herluisson - CS 23076 - 10012 Troyes Cedex.  
Représentant légal : Le Président du SDDEA.

Procédure : Consultation engagée selon la procédure d'appel d'offres ouvert conformément aux articles R.2124-1 et R.2124-2 du Code de la Commande Publique (CCP).

Le montant maximum estimatif des prestations est de 380.000 € HT.

Type de marché : Marché de fourniture et service.  
Objet du marché : Restauration et entretien de cours d'eau et des milieux humides.

Référence du marché : 2019DB11.  
Décomposition en lots : Les prestations sont fractionnées en 6 lots

- Lot 1 : Bassin Seine aval ;
- Lot 2 : Bassin Seine et affluents troyens ;
- Lot 3 : Bassin Seine amont ;
- Lot 4 : Bassin Aube aval ;
- Lot 5 : Bassin Aube médiane ;
- Lot 6 : Bassin Aube baroise.

Trenches : La présente consultation ne comporte pas de tranches optionnelles.

Variantes : La présente consultation n'autorise pas les variantes. Se référer au règlement de consultation (cf article 10 : Variantes).

Critères de choix : Se référer au règlement de consultation (cf article 16-2 : Analyse des offres).

Pièces à remettre à l'appui des candidatures : Se référer au règlement de consultation des candidatures : (cf article 14. Candidatures : Pièces administratives et moyens financiers, humains et techniques).

Analyse des offres : L'entité adjudicatrice se réserve le droit, en application de l'article R.2161-4 du CCP, de procéder à l'examen des offres avant les candidatures.

Modalités d'obtention du dossier : Par téléchargement sur le site [www.xmarches.fr](http://www.xmarches.fr) ou sur le site : <https://www.sddea.fr/repondre-marches-publics-2/>

Délai de validité des offres : 180 jours à compter de la date limite de remise des offres.

Date d'envoi de l'avis à la publication : 5 janvier 2020.  
Date limite de réception des offres : 31 janvier 2020 à 18 h.

**Le Président du SDDEA,  
Nicolas JUILLET**

**Marchés publics de travaux**  
**Procédures adaptées de + 90 000 €**



**AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE**

Entité adjudicatrice : Régie du SDDEA - 22, rue Grégoire-Pierre Herluisson - CS 23076 - 10012 Troyes Cedex.  
Représentant légal : Le Directeur Général de la Régie du SDDEA.

Procédure : Consultation engagée selon la procédure adaptée (art. R.2123-1 et R.2123-4 à R.2123-6 du Code de la Commande Publique (CCP)) inférieur aux seuils de procédures formalisées.

Type de marché : Marché de travaux  
Objet du marché : Réhabilitation du dispositif de collecte des eaux usées - Rue du Général de Gaulle - Troisième tranche.  
Référence du marché : 2019DP27.  
Décomposition en lots : Sans objet.

Variantes : La présente consultation autorise les variantes. Se référer au règlement de consultation (cf article « Variantes »).

Critères de choix : Se référer au règlement de consultation (cf article « Analyse des offres »).

Pièces à remettre à l'appui des candidatures : Se référer au règlement de consultation (cf article « Pièces administratives et moyens financiers, humains et techniques »).

Analyse des offres : L'entité adjudicatrice se réserve le droit, en application de l'article R.2161-4 du CCP, de procéder à l'examen des offres avant les candidatures.

Modalités d'obtention du dossier : Par téléchargement sur le site [www.xmarches.fr](http://www.xmarches.fr) ou sur le site : <https://www.sddea.fr/repondre-marches-publics-2/>

Délai de validité des offres : 180 jours à compter de la date limite de remise des offres.

Date d'envoi de l'avis à la publication : 6 janvier 2020.  
Date limite de réception des offres : 27 janvier 2020 à 12 h.

**Le Directeur Général de la Régie du SDDEA,  
Stéphane GILLIS**

**ANNONCES ADMINISTRATIVES**  
**Enquêtes publiques**



Liberté • Egalité • Fraternité  
**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
Préfet de la Marne

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE relative à la demande d'autorisation environnementale d'exploiter un parc éolien dit « Parc Eolien de la Crayère » (9 éoliennes et 3 postes de livraison) sur les communes de Courcemain (S1260) et Faux-Fresnay (S1230) présentée par la SAS Elicio La Crayère 30, boulevard Richard Lenoir à Paris (75011)**

En application des dispositions du code de l'environnement, une enquête publique est ouverte du samedi 4 janvier 2020, à partir de 9 h 30, au vendredi 7 février 2020 inclus, jusqu'à 11 h 30, aux jours et heures habituels d'ouverture des Mairies de Courcemain (siège de l'enquête publique) et Faux-Fresnay, par arrêté préfectoral n° 2019-EP-143-IC du 30 octobre 2019, sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la SAS Elicio La Crayère, dont le siège social est situé 30, boulevard Richard Lenoir - 75011 Paris, en vue d'obtenir l'autorisation de construire et exploiter le parc éolien dit « Parc Eolien de la Crayère » (9 éoliennes et 3 postes de livraison) sur le territoire des communes de Courcemain et Faux-Fresnay.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, toute personne intéressée pourra consulter l'intégralité du dossier (version papier et dématérialisée à Courcemain et version papier à Faux-Fresnay), comportant notamment une étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale et la mémoire en réponse du porteur de projet, relatif à cette requête et constater ses observations et propositions sur les registres déposés en Mairie de Courcemain (siège de l'enquête publique) et Faux-Fresnay, aux heures habituelles d'ouverture au public ou par voie électronique : [ddt-seep-icpe@marne.gouv.fr](mailto:ddt-seep-icpe@marne.gouv.fr).

Le Préfet de la Marne est l'autorité compétente pour prendre par arrêté les décisions relatives à cette demande d'autorisation unique.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus de prescriptions ou un refus de prescriptions.

Des informations peuvent être obtenues auprès du responsable du projet par mail à l'adresse [Adrien.Arnaud@elicio-france.fr](mailto:Adrien.Arnaud@elicio-france.fr) ou par voie postale à SAS Elicio La Crayère - 30, boulevard Richard Lenoir - 75011 Paris, ou à la Direction Départementale des Territoires, par mail à l'adresse [ddt-seep-icpe@marne.gouv.fr](mailto:ddt-seep-icpe@marne.gouv.fr) ou par voie postale à DDT 51 - Service Eau, Environnement et Préservation des Ressources - Cellule Procédures Environnementales - 40, boulevard Anatole France - CS 60554 - 51037 Châlons-en-Champagne Cedex.

**Châlons-en-Champagne,  
le 4 novembre 2019.  
Pour la Préfet et par délégation,  
Le Chef de la Cellule  
Procédures Environnementales,  
Signé : Vincent ROGER**

**AUTORITÉS ORGANISATRICES**

RECHERCHER VOS ENQUÊTES PUBLIQUES en dématérialisé, sur registre et courriel une newsletter gratuite aux contributeurs du public.



**Global Est Medias**  
CONSEIL COMMUNICATION & CONTENT

CONSULTEZ-NOUS !  
Pour toutes vos questions concernant la publicité de vos enquêtes publiques

Anne-Marie LELARGE, Expert Annonces légales  
03 26 50 51 90 - 06 13 43 69 27  
[alelarge@globalestmedias.fr](mailto:alelarge@globalestmedias.fr)

Nicolas JACOB, Expert Annonces légales  
03 26 50 52 72 - 06 19 32 69 48  
[njacob@globalestmedias.fr](mailto:njacob@globalestmedias.fr)

**francemarchés.com**  
TOUTES LES JOURS, TOUTES LES MARCHÉS PUBLICS

Le portail d'avis de marchés publics le plus complet du web

Plus de 20.000 appels d'offres en cours  
100% gratuit  
Alertes par email

**Libération**  
B P 713 - 10003 TROYES CEDEX - Tél 03 25 71 75 75  
Edité par la S.A.S. L'Est éclair  
L'éditeur gérant de la Société d'édition et de publicité "LIBÉRATION"  
Espace Régiey 1 bd, Charles Baltet 10000 Troyes  
Imprimé par la SA Société du Journal l'Union - 14, rue Edouard Mignot  
51083 Reims cedex

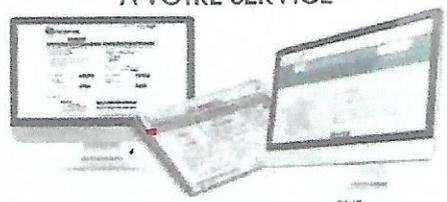
Président, Directeur de la publication : Daniel PICAUOT  
Editeur délégué : Nicolas FOSTER  
Actionnaire principal : NEW FOLIS CAP (NFC)  
Abonnements : Libération Champagne, service d'clients - CS 10549  
59023 Lille cedex - Tél. 03 66 690 406

- Tarif abonnement papier pour 360 numéros : 430 €
- Prélevement mensuel : 39,90 € (tarif moyen)
- Tarif abonnement numérique 1 an : 219 €
- Commission paritaire : n° 0519C06497 - Tirage moyen 5 375

Le groupe occupe pour des matériaux respectueux de l'environnement : papier, les encres sont composées de matériaux recyclés. L'engagement avec Ecofolio, ce journal pouvant être recyclé.

Provenance de l'énergie : France, Espagne et Belgique  
au pouvoir de 100% certifiées FSC  
Taux de recyclage : les supports à 50% et papier à 100%  
La fabrication de ce journal a généré l'émission de 92 g de CO2

Une annonce légale à PUBLIER ?  
Une cellule experte et réactive À VOTRE SERVICE



Contactez-nous au 03 26 50 50 66 & [legale@lunion.fr](mailto:legale@lunion.fr)

Sur [www.legale@lunion.fr](http://www.legale@lunion.fr)

Avant de consultation, avis administratifs, enquêtes publiques, marchés publics

L'Est éclair Libération

VENDREDI  
10 JANVIER 2020

## LES ANNONCES

L'Est Eclair

### ANNONCES MARCHÉS PUBLICS

#### Marchés publics Fournitures et services

##### Avis d'appel d'offres



#### AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

Entité adjudicatrice : Syndicat Mixte de l'Eau, de l'Assainissement Collectif, de l'Assainissement Non Collectif, des Milieux Aquatiques et de la Démonstration - 22, rue Grégoire-Pierre Herliou - CS 23076 - 10012 Troyes Cedex.  
Représentant légal : Le Président du SDDEA.  
Procédure : Consultation engagée selon la procédure d'appel d'offres ouvert conformément aux articles R.2124-1 et R.2124-2 du Code de la Commande Publique (CCP).  
Le montant maximum estimatif des prestations est de 380.000 € HT.  
Type de marché : Marché de fourniture et service.  
Objet du marché : Restauration et entretien de cours d'eau et des milieux humides.  
Référence du marché : 2019DB11.  
Décomposition en lots : Les prestations sont fractionnées en 6 lots :  
- Lot 1 : Bassin Seine aval ;  
- Lot 2 : Bassin Seine et affluents troyens ;  
- Lot 3 : Bassin Seine amont ;  
- Lot 4 : Bassin Aube aval ;  
- Lot 5 : Bassin Aube médian ;  
- Lot 6 : Bassin Aube baroise.  
Tranches : La présente consultation ne comporte pas de tranches optionnelles.  
Variantes : La présente consultation n'autorise pas les variantes. Se référer au règlement de consultation (cf article 10 : Variantes).  
Critères de choix : Se référer au règlement de consultation (cf article 16-2 : Analyse des offres).  
Pièces à remettre à l'appui des candidatures : Se référer au règlement de consultation des candidatures (cf article 14 : Candidatures). Pièces administratives et moyens financiers, humains et techniques.  
Analyse des offres : L'entité adjudicatrice se réserve le droit, en application de l'article R.2161-4 du CCP, de procéder à l'examen des offres avant les candidatures.  
Modalités d'obtention du dossier : Par téléchargement sur le site [www.xmarches.fr](http://www.xmarches.fr) ou sur le site : <https://www.sddea.fr/repondre-marches-publics-2/>.  
Délai de validité des offres : 180 jours à compter de la date limite de remise des offres.  
Date d'envoi de l'avis à la publication : 5 janvier 2020.  
Date limite de réception des offres : 31 janvier 2020 à 18 h.

Le Président du SDDEA,  
Nicolas JULLET

### Marchés publics de travaux

#### Procédures adaptées de + 90 000 €



#### AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

Entité adjudicatrice : Régie du SDDEA - 22, rue Grégoire-Pierre Herliou - CS 23076 - 10012 Troyes Cedex.  
Représentant légal : Le Directeur Général de la Régie du SDDEA.  
Procédure : Consultation engagée selon la procédure adaptée (art. R.2123-1 et R.2123-4 à R.2123-6 du Code de la Commande Publique (CCP)) inférieur aux seuls de procédures formalisées.  
Type de marché : Marché de travaux.  
Objet du marché : Réhabilitation du dispositif de collecte des eaux usées - Rue du Général de Gaulle - Troisième tranche.  
Référence du marché : 2019DP27.  
Décomposition en lots : Sans objet.  
Variantes : La présente consultation autorise les variantes. Se référer au règlement de consultation (cf article « Variantes »).  
Critères de choix : Se référer au règlement de consultation (cf article « Analyse des offres »).  
Pièces à remettre à l'appui des candidatures : Se référer au règlement de consultation (cf article « Pièces administratives et moyens financiers, humains et techniques »).  
Analyse des offres : L'entité adjudicatrice se réserve le droit, en application de l'article R.2161-4 du CCP, de procéder à l'examen des offres avant les candidatures.  
Modalités d'obtention du dossier : Par téléchargement sur le site [www.xmarches.fr](http://www.xmarches.fr) ou sur le site : <https://www.sddea.fr/repondre-marches-publics-2/>.  
Délai de validité des offres : 180 jours à compter de la date limite de remise des offres.  
Date d'envoi de l'avis à la publication : 6 janvier 2020.  
Date limite de réception des offres : 27 janvier 2020 à 12 h.

Le Directeur Général de la Régie du SDDEA,  
Stéphane GILLIS

### ANNONCES ADMINISTRATIVES

#### Enquêtes publiques



Liberté • Égalité • Fraternité  
REPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfet de la Marne

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE relative à la demande d'autorisation environnementale d'exploiter un parc éolien dit « Parc Eolien de la Crayère » (9 éoliennes et 3 postes de livraison) sur les communes de Courcemain (51260) et Faux-Fresnay (51230) présentée par la SAS Elicio La Crayère 30, boulevard Richard Lenoir à Paris (75011)**

En application des dispositions du code de l'environnement, une enquête publique est ouverte du samedi 4 janvier 2020, à partir de 9 h 30, au vendredi 7 février 2020 inclus, jusqu'à 11 h 30, aux jours et heures habituelles d'ouverture des Mairies de Courcemain (siège de l'enquête publique) et Faux-Fresnay, par arrêté préfectoral n° 2019-EP 143-IC du 30 octobre 2019, sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la SAS Elicio La Crayère, dont le siège social est situé 30, boulevard Richard Lenoir - 75011 Paris, en vue d'obtenir l'autorisation de construire et d'exploiter le parc éolien dit « Parc Eolien de la Crayère » (9 éoliennes et 3 postes de livraison) sur le territoire des communes de Courcemain et Faux-Fresnay.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, toute personne intéressée pourra consulter l'intégralité du dossier (version papier et dématérialisée à Courcemain et version papier à Faux-Fresnay), comportant notamment une étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale et le mémoire en réponse du porteur de projet, relatif à cette requête et consigner ses observations et propositions sur les registres déposés en Mairie de Courcemain (siège de l'enquête publique) et Faux-Fresnay, aux heures habituelles d'ouverture au public ou par voie électronique : [ddt-seep-ipe@marne.gouv.fr](mailto:ddt-seep-ipe@marne.gouv.fr).

M. Jean-Louis FALIERES, technicien sanitaire, en retraite, désigné en qualité de commissaire enquêteur par la décision n° E15000177/2019 du 14 novembre 2019, est le Président du Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne, siègera afin de recueillir les déclarations éventuelles des intéressés le :  
- Samedi 4 janvier 2020, à la Mairie de Courcemain, de 9 h 30 à 11 h 30 ;  
- Jeudi 9 janvier 2020, à la Mairie de Faux-Fresnay, de 10 h à 12 h ;  
- Mardi 14 janvier 2020, à la Mairie de Courcemain, de 18 h à 20 h ;  
- Lundi 20 janvier 2020, à la Mairie de Faux-Fresnay, de 17 h à 19 h ;  
- Vendredi 7 février 2020, à la Mairie de Courcemain, de 9 h 30 à 11 h 30.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Direction Départementale des Territoires - SEEPF - Cellule Procédures Environnementales - 40, boulevard Anatole France - CS 60554 - 51037 Châlons-en-Champagne Cedex, ou en Mairie de Courcemain (51) - Faux-Fresnay (51), Arroyzelles-et-Courcelles (51), Corroy (51), Gourgaçon (51), Marigny (51).

Granges-sur-Aube (51), Mars (51), Pleurs (51), Oignes (51), Saturnin (51), Thaas (51), Vou (51), Bouloges (10), Champ (10), Etreilles-sur-Aube (10), gueville-sur-Aube (10), Planzy (10) et Salon (10), et con- blas sur le site internet des se- de l'Etat dans la Marne ( [marne.gouv.fr](http://marne.gouv.fr)) pendant un a- Le Préfet de la Marne est i- nité compétente pour prendr- arrêté les décisions relatives à- demande d'autorisation unic- La décision susceptible d- venir à l'issue de la procédu- une autorisation, assortie d- pect de prescriptions ou un- Des informations p- Adrien ARNAUD, responso- projet - par mail à l'adresse [Arnaud@elicio-france.fr](mailto:Arnaud@elicio-france.fr) ou- voie postale à SAS Elicio- Crayère - 30, boulevard Rich- noir - 75011 Paris, ou à la Di- Départementale des Territoir- mail à l'adresse « ddt-seep-  
marne.gouv.fr », ou par voi- tale à DDT 51 - Services Eau- ronnement et Préservatio- Ressources - Cellule Pro- Environnementales - 40, bou- Anatole France - CS 60554- Châlons-en-Champagne Cec

Châlons-en-Champagne  
le 4 novembre  
Pour le Préfet et par délé-  
Le Chef de la  
Procédures Environneme-  
Signé : Vincent F

### ANNONCES LÉGALES ET JUDICIAIRES

#### Vie juridique des sociétés

##### Créations/Constitutions

Par ASSP en date du 19/11 il a été constituée une SCI (sme) : AP10.  
Siège social : 8, rue des- 10800 Saint-Julien-Villas- Capital : 1.000 €.  
Objet social : Acquisition rains nus et d'ensembles ir- fiers. Administration, gesti- fication et ventes de tous i- bles et biens immobiliers.  
Gérants : M. PICAUDE At- demeurant 8, rue des Lou- 10800 Saint-Julien-Villas- Cession de parts sociales parts sociales sont librement- bles au profit d'un associé, cession à un tiers de la soci- soumise au préalable à ag- de la collectivité des associ- nis en assemblée générale.  
Durée : 99 ans à compter immatriculation au RCS de

##### Modifications/Fusions/Absorptions

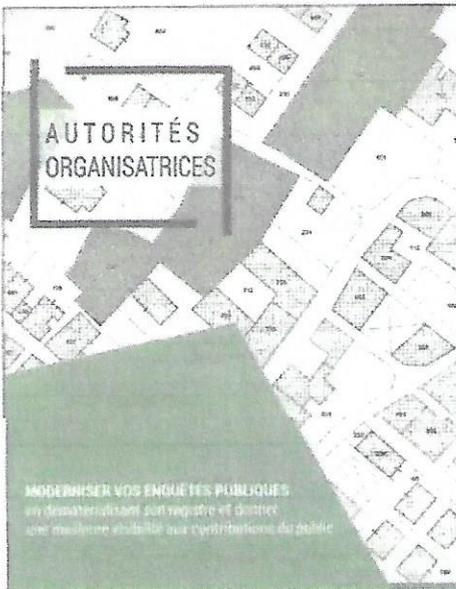
**GABC DES TILLEULS**  
Capital social : 100.000  
Siège social : 24, Grande- 10110 Marolles-les-Bail- RCS Troyes 325.484.39

Par AGE du 01/12/2019, il- cles ont modifié la gérance- Ancienne mention :  
Gérance : M. Alain BOU- Mme Marion BOULARD.  
Nouvelle mention :  
Gérance : M. Alain BOU- Mme Marion BOULARD- Fanny BOULARD demeur- Grande Rue - 10110 Mara- Bailly.

Pour insertion, la

Une annonce légale à PUBLI  
Contactez-nous au  
03 26 50 50 62 ou s- [legales@lepe.com](http://legales@lepe.com)

### AUTORITÉS ORGANISATRICES



MODERNISER VOS ENQUÊTES PUBLIQUES en dématérialisant sur registre et district une meilleure visibilité aux répartitions du dossier



**Global Est Medias**  
CONSEIL - COMMERCE - CONTENU

CONSULTEZ-NOUS !  
Pour toutes vos questions concernant la publicité de vos enquêtes publiques

Anne-Marie LELARGE, Expert Annonces légales  
03 26 50 51 90 - 06 19 43 69 27  
[alel@globalestimediass.com](mailto:alel@globalestimediass.com)

Nicolas JACOB, Expert Annonces légales  
03 26 50 50 72 - 06 19 32 69 48  
[njacob@globalestimediass.com](mailto:njacob@globalestimediass.com)

**francemarches.com**  
Tous les marchés publics  
Le portail d'avis de marchés publics le plus complet du web  
Plus de 20 000 appels d'offres en cours  
100% gratuit  
Alertes par email

**L'Est éclair**  
B.P. 532 - 10081 TROYES CEDIX - Tél. 03 25 71 75 75  
Édité par la SAS L'Est éclair  
Espace Régilly - 1 bd. Charles-Gautier - 10000 Troyes  
Imprimé par la SA Société du Journal L'Union - 14, rue Edouard-Migrot - 51083 Reims cedex  
Président Directeur de la publication : Daniel PICAULT  
Éditeur délégué : Nicolas FOSTER  
Associé unique : NEW POLE CAP (NFC)  
Abonnements : L'Est éclair - service clients : CS 10549 - 59023 Lille cedex - Tél. 03 69 890 406  
• Tarif abonnement papier pour 360 numéros : 430 €  
• Prélèvement mensuel : 33,90 € (fon. moyennes)  
• Tarif abonnement numérique 1 an : 219 €  
Commission paritaire : n° 0420C8412 - Tirage moyen : 26 490  
Le groupe ne reprend pas les matériaux respectueux de l'environnement (papier, encres) dans ses compositions imprimées. Il s'engage aussi avec Ecofolio, ce journal pourra être recyclé.  
Provenance du papier : France, Espagne et Belgique  
Les gains et les ventes sont certifiés PEFC  
Taux de fibres recyclées : supérieur à 50 % et jusqu'à 100 %  
La fabrication de ce journal a généré l'émission de 95 g eq CO2